



Sauf au Québec et au Nouveau-Brunswick, le taux de l'unilinguisme anglais est égal ou supérieur à 90 pour cent dans toutes les provinces canadiennes ; celui de l'unilinguisme français est partout négligeable, sauf au Québec (62%) et au Nouveau-Brunswick (19%). Quant aux Canadiens bilingues, ils représentent 12,2 pour cent de la population. On en a recensé 25,5 pour cent au Québec et 19 pour cent au Nouveau-Brunswick ; ailleurs, leur taux ne dépasse pas 7,9 pour cent (Ontario) et il est en moyenne de 5,3 pour cent (1). Même si elles n'étaient pas fondées, les préoccupations des anglophones justifiaient que le premier ministre, M. Pierre Elliot Trudeau, écrivît, au moment où la loi sur le bilinguisme est entrée en application, un article agressivement intitulé « Pourquoi veut-on nous forcer à parler français ? »

Les Canadiens qui ne sont ni d'origine française ni d'origine britannique pouvaient éprouver des inquiétudes plus grandes encore. N'allaient-ils pas se voir obligés, quand ce ne serait que pour communiquer avec l'administration, à apprendre, non plus seulement une deuxième langue, mais une troisième ? Depuis 1867, le caractère hétérogène de la population canadienne n'a pas cessé de s'accroître. Il y a eu

(1) Tous les chiffres cités sont ceux du recensement décennal de la population (1961) qui a servi de base de travail à la Commission fédérale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1963-1969). Le dernier recensement décennal a été effectué le 1^{er} juin 1971.

Une donnée nouvelle de l'équation canadienne

LE FRANÇAIS ET L'ANGLAIS LANGUES OFFICIELLES

Suite de la page 1

d'abord une diminution de l'importance relative de la communauté d'origine britannique (de 59 % en 1881 à 44 % en 1961), le maintien du pourcentage de la communauté française (30 %), enfin l'apparition puis l'augmentation constante de la proportion des personnes d'origine non britannique et non française (de 11 % en 1881 à 26 % en 1961). « Tout s'est passé, écrivait la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, comme si, sur cent Canadiens, quinze des cinquante-neuf Britanniques de 1881 avaient été remplacés par trois Ukrainiens, deux Polonais, deux Italiens, 2 Scandinaves, un Néerlandais et cinq personnes d'origines diverses, pendant que les trente Français et les six Allemands continuaient d'être présents. »

LANGUE MATERNELLE ET LANGUE D'USAGE

Avec le temps, l'assimilation linguistique a fait son œuvre au point que beaucoup de Canadiens dont l'origine n'est ni britannique ni française ont aujourd'hui l'une des deux langues officielles, généralement l'anglais, pour langue maternelle. En 1961, près de 70 pour cent des Canadiens d'origine scandinave avaient l'anglais pour langue maternelle, de même que 59 pour cent des Canadiens d'origine allemande, 52 pour cent des Canadiens d'origine néerlandaise, 40 pour cent des Canadiens d'origine polonaise, 34 pour cent des Canadiens d'origine ukrainienne. Une bonne partie des Canadiens d'origine italienne avaient l'anglais (22 %) ou le français (4 %) pour langue maternelle.

Même si la langue maternelle est la seule dont on puisse avoir une parfaite maîtrise, la langue d'usage a plus d'importance dans la vie quotidienne. Ici les statistiques ne peuvent être qu'approximatives. On peut estimer que « l'aire de l'anglais » renferme environ 69 pour cent des Canadiens, celle du français environ 30 pour cent, tandis qu'un peu plus de 1 pour cent de la population ne connaît ni l'une ni l'autre des langues officielles. Tout en reconnaissant les droits des langues autres que le français

et l'anglais, le gouvernement fédéral ne pouvait rendre officielles de nombreuses langues parlées par un petit nombre de citoyens (1).

UN BILINGUISME « INSTITUTIONNEL »

Le bilinguisme des individus est une chose, celui des institutions en est une tout autre : c'est sur le second que porte la politique du gouvernement canadien depuis que la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a livré ses travaux. « Le bilinguisme des individus est un noble idéal, écrit M. Keith Spicer, commissaire aux langues officielles, mais il n'est pas à la portée de tous les Canadiens, même de formation universitaire. On peut le regretter à cause du plaisir et de l'intérêt dont l'unilingue se prive et il y a sûrement de grands progrès à faire dans l'enseignement des langues secondes, mais on aurait tort d'envisager le bilinguisme de tous les citoyens comme une panacée ; l'interpénétration linguistique et culturelle est enrichissante, mais elle comporte aussi, surtout pour les francophones dans une Amérique du Nord massivement anglophone, des dangers que chacun connaît (2). » Le gouvernement s'est donné pour tâche d'offrir aux francophones comme aux anglophones tous les services qu'il est chargé d'assurer. Cela signifie que, dans les quelque cent soixante-dix organismes fédéraux (ministères, offices, instituts de recherches, etc.), les deux langues doivent avoir « un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi ». Le français et l'anglais ne seront pas seulement les langues de service à l'intention du grand public mais encore les langues de travail au sein des institutions (3). Le commissaire aux langues officielles juge que le dialogue entre les Canadiens dépend essentiellement du bilinguisme des institutions qui leur sont communes : ce bilinguisme institutionnel,

(1) Voir *Canada d'Aujourd'hui*, octobre 1970.

(2) L'Amérique du Nord abrite environ 212 millions d'anglophones et 6 millions de francophones dont le quart au moins parlent aussi l'anglais.

(3) Voir *Canada d'Aujourd'hui*, avril 1970.

Suite page 4

IMMIGRATION

Le Canada a accueilli 147 700 immigrants en 1970. Cinquante-cinq p. 100 d'entre eux se sont installés en Ontario, 16 p. 100 au Québec, 15 p. 100 en Colombie-Britannique, 19 p. 100 dans les trois provinces des Prairies, 2 p. 100 dans les quatre provinces de l'Atlantique.

Parmi les nombreux pays de dernière résidence des immigrants, citons la Grande-Bretagne (18 % d'immigrants), les Etats-Unis (16 %), l'Italie (6 %), le Portugal (5 %), la Grèce (4 %), la France (4 400 immigrants, soit 3 %).